

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le lundi 5 Février 2024, à 19h30 au bureau municipal situé au 2 Rue de l'École à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Dominik Michaud (05)

Absent: Johanne Rheault (06)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

017-02-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Régis Audet et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) – Viens jouer avec nous
 - 5.2. Loisirs et Sports A-T -Vive le sport
6. **ADMINISTRATION**
 - 6.1. Programme d'aide à la voirie Locale (PAVL) – Volet Entretien du Réseau Local (ERL)
 - 6.2. Mandat à la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats
 - 6.3. Mandat à la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi
7. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
8. **VARIA**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

018-02-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 Janvier 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 15 Janvier 2024 soit accepté tel que rédigé.

019-02-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 29 986.10\$

Comptes à payer avec les chèques # 022 à 035 pour un total de 14 683.77\$

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire informe fait un compte rendu des sujets discutés lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

020-02-2024

**FONDS LOCAL D'INITIATIVES COLLECTIVES (FLIC) – VIENS
JOUER AVEC NOUS**

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds local d'initiatives collectives (FLIC) pour l'activité « Viens jouer avec nous ».

QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

021-02-2024

LOISIRS ET SPORTS A-T – VIVE LE SPORT

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre du programme d'aide financière de Loisirs et Sports

QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

022-02-2024

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET
ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 253 113\$;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

023-02-2024

**MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR
LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AUPRÈS DE FIRMES
D'AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934.1 du Code municipal du Québec, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

Il est proposé par : Dominik Michaud
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger un contrat de gestion des constats d'infraction;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

024-02-2024

MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et 934.1 du Code municipal du Québec, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 1

025-02-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h00.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.